



Droit d'habitation et engagement de la totalité des signataires

Par **jeke**, le **25/02/2008** à **16:58**

Lors de la vente de la maison de ma mère à mon frère, nous avons pris soin d'inclure un droit d'habitation pour notre mère. Mon frère souhaite aujourd'hui revendre cette maison. L'accord de ma mère seule lui suffit-il ou devons nous aussi donner notre accord compte tenu du fait que nous sommes signataires de la clause de droit d'habitation et que sans celle-ci nous n'aurions pas accepté la vente.